

France lors de l'acquisition qu'ils firent du fonds latin du S^r Anisson. Une des conditions qui leur fut imposée dans la permission qu'on leur accorda d'établir une maison en France étoit d'occuper les imprimeries de cette ville ; je suis contraint, dit Bourgelat, d'avouer qu'ils n'y satisfont point. Ils ont répondu, aux représentations que je leur ay faites à cet égard, que la main d'œuvre étant augmentée considérablement dans cette ville, ils font nécessité de faire imprimer à Geneve, à l'effet de soutenir, suivant le vœu de la tolérance qu'ils ont obtenue, la concurrence contre les Vénitiens... D'ailleurs, poursuit Bourgelat, je ne puis apercevoir dans cette tolérance aucun avantage pour l'Etat. Que signifie cette prétendue concurrence avec les Vénitiens, qui font en un mois plus d'affaires que les frères Detournes n'en font en trois ans ? La seule que ces mêmes libraires aient pu détruire est celle des frères Cramer de Genève, dont ils viennent d'acheter le fonds latin, et ce triomphe ne produit rien en France. Tout l'état de la faveur, dont ils sont en possession, se réduit donc à tirer de leur part de Genève et de la Suisse, tout le papier, c'est-à-dire la matière qu'ils employent ; à laisser le produit de la main d'œuvre à Genève, et à porter enfin successivement, et de génération en génération, dans cette République, tous les bénéfices de leur commerce, d'où il sembleroit au moins juste que, conformément à la loy qu'on leur a prescrite, et à laquelle ils se sont soumis, ils fussent obligés d'alimenter les presses d'une ville, qu'ils ont du reste toujours honorée par leurs sentiments et par leur conduite... En ce qui concerne ceux de leurs confrères, dont je ne dis pas la bonne mais la mauvaise réputation n'est pas équivoque, je citeray Réguillat et Renaud, sans craindre que vous ayez à me demander des preuves de ce que j'avance. Leur imprimerie est l'atelier où se fabrique sans cesse une quantité de mauvais livres en tous genres, dont la Capitale et les provinces se trouvent quelques fois inondées... Il en est de même eu égard à Cutty qui a imprimé plusieurs brochures, dont le sieur Dorval, son associé, étoit l'auteur, et qui de plus daubent les libraires qui avoient la foiblesse de se fier à lui et de faire travailler ses presses. Quant à la V^e Vialon, son indigence et sa misère la mettent souvent dans le cas de se charger de tout ce qu'on lui présente et d'exécuter

